

La Communauté de Communes Cœur du Var vous invite à découvrir son territoire à pied, à VTT ou encore à cheval.

Balisage :

Certains circuits sont balisés et jalonnés d'informations directionnelles. Chaque poteau directionnel porte un numéro de référence et un nom uniques associés aux coordonnées GPS (wgs84). Ils sont matérialisés sur les cartes par leur numéro. Les lames indiquent le prochain poteau-flèche et sa distance en kilomètre. Elles facilitent l'orientation générale. Sur tous les circuits, le balisage à la peinture guide le randonneur. Il est apposé sur les arbres, les rochers bordant les itinéraires.



Tout droit



Changement
de direction



Mauvaise
direction

Bon à savoir :

La chasse est pratiquée dans nos forêts (automne, hiver) : respectez les panneaux, les consignes des chasseurs et faites preuve de prudence en signalant votre présence.

L'état d'un itinéraire peut s'altérer au gré des conditions extérieures. Il appartient à chaque randonneur quelle que soit son activité, de s'assurer de son itinéraire, de s'y engager sous sa propre responsabilité. N'oubliez pas que vous êtes responsable des dommages causés à vous-même, à des tiers et aux biens qui résultent de l'inadaptation de votre comportement à l'état naturel des lieux et aux dangers normalement prévisibles.

Charte du randonneur

- N'empruntez le sentier qu'en période autorisée : renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers (en particulier l'été).
- Regardez sans toucher, respectez les cultures et les vergers, ne cueillez pas, ne prélevez pas d'espèces et veillez à ne pas déranger la faune.
- Que vous soyez piéton, cavalier ou cycliste, soyez vigilant à la signalisation qui vous concerne. Restez sur le sentier balisé.
- Ne faites pas de feu, ne jetez pas de mégots de cigarettes même éteints.
- Veuillez ramener vos déchets et autres déchets avec vous.
- Restez courtois et discrets avec les autres utilisateurs des chemins.
- N'utilisez le sentier qu'à pied, en cycle non motorisé ou à cheval.
- Veillez à refermer les barrières après les avoir franchies.
- Munissez-vous de chaussures adaptées, d'eau, éventuellement d'un chapeau.
- A VTT, portez un casque.
- Tenez votre chien en laisse.



Contacts utiles :

Météo France : 0 899 710 283

Secours : 112

Pompiers : 18

Lors de l'utilisation de la topo-fiche ou si vous rencontrez des anomalies lors de votre passage sur les sentiers, faites nous part de vos observations.

CŒUR DU VAR TOURISME

04 98 10 43 59 | tourisme@coeurduvar.com

Retrouvez d'autres topo-fiches
sur coeurduvartourisme.com

Rejoignez-nous  

Le Cannet des Maures Lac Canetti

Randonnée facile • Distance : 4 km



Le Cannet des Maures Lac Canetti

Randonnée facile • Distance : 4 km • Temps indicatif marcheur : 1h15

Balade au son apaisant du bruit de l'eau qui coule. Le Vieux Cannet, perché sur sa colline, veille sur le promeneur le temps d'un parcours pour toute la famille.

Départ **parking de la salle du Recoux**

Prendre à gauche sur 50 mètres environ une petite route goudronnée jusqu'à la balise **141** **Chemin de Causseraine**.

Prendre alors le chemin qui descend sur la droite. Longez des habitations sur 100 mètres jusqu'aux blocs rocheux. Poursuivre ensuite à droite pour trouver la **rivière "Réal Martin"**. Une première petite cascade livre un murmure apaisant (ne pas se pencher : danger). On peut observer rive droite des jardins potagers. Le quartier se nomme d'ailleurs les jardins. Des canaux d'irrigation encore visibles distribuaient l'eau du Réal Martin à toutes ces parcelles.

Longer ensuite la rivière : d'autres seuils cassent le cours de la rivière.

Rejoindre le chemin de Portal et emprunter le passage sécurisé. Passer successivement sous le pont de la route départementale et le pont de l'auto-route.

Retrouver un chemin en terre et franchir un fossé par une petite passerelle : sur la droite un murier sauvage. Longer à nouveau la rivière et apprécier une ripisylve riche en saules, aulnes, frênes, sureau...

Enjamber le Réal Martin grâce à une seconde passerelle. A gauche de celle-ci, un radier a été aménagé pour le passage des chevaux. Une échelle signale la hauteur de l'eau.

Gagner ensuite un petit plateau herbeux qui vous conduit au **Lac Canetti ou étang Colbert**. La fédération de pêche gère ce très bel étang. D'une surface de 2 hectares, c'est l'un des haut-lieux de la pêche du black-bass dans le Var ! La pêche en **no kill** de ce carnassier y est effective depuis 2008. La pêche de la carpe, interdite de nuit, est également possible, de beaux poissons sont capturés et remis à l'eau chaque année. On trouve aussi des poissons blancs : gardons, brèmes ou carpeaux. La fédération met également en œuvre un plan de régulation de la Jussie (plante envahissante), et procède à l'entretien des abords. Merci de respecter les lieux et les activités de pêche.

Faire le tour du lac par la droite. Au printemps, les Iris donnent une touche de couleur à cette terre rouge. Au bout du lac, belle perspective vers le vieux Cannet. Au sud s'étend la plaine et au loin s'élève le massif des Maures. Prendre alors l'autre rive. La végétation est plus abondante.

Avant de retrouver le chemin aller, possibilité de s'approcher de l'eau.



D Parking

Parking Salle de Recoux à proximité du centre village du Cannet des Maures.

Balilage bleu

Dénivelé : 121 m

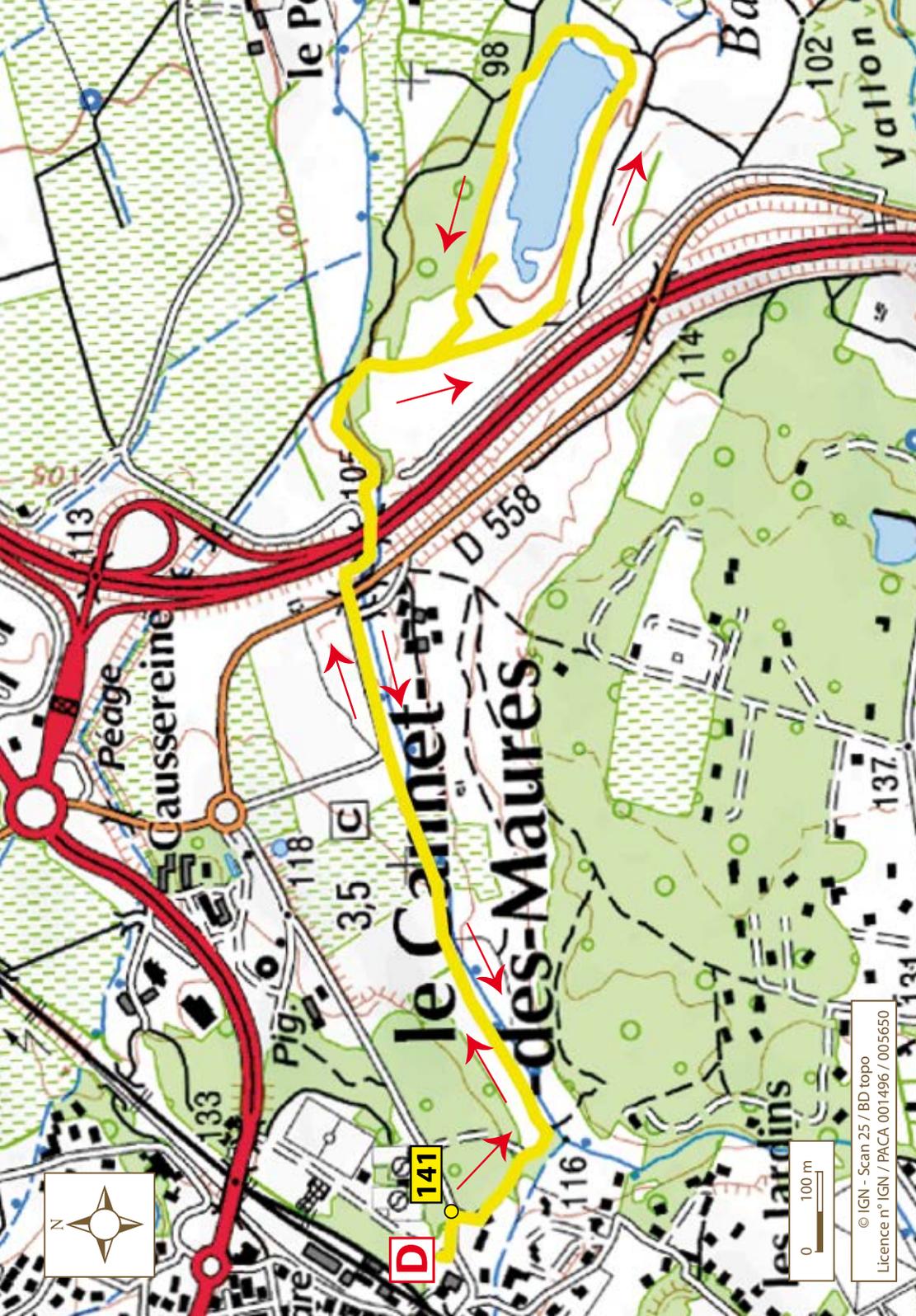


Avertissement :

- Terrains boueux en périodes pluvieuses.
- Ce parcours peut d'effectuer à cheval. Les cavaliers prendront garde à ne pas emprunter les passerelles et à utiliser les passages de contournement qui sont à leur disposition.

En chemin :

- Rivière Réal Martin
- Point de vue sur le Vieux Cannet
- Lac Canetti



© IGN - Scan 25 / BD topo
Licence n° IGN / PACA 001496 / 005650